MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SYLVICOLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

ACCORD-CADRE A EXECUTION MIXTE n°2026-8655-028

Objet de la consultation

L'objet de cet accord-cadre et des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement concerne la réalisation de prestations services sylvicoles travaux de broyage à la Pelle (broyage de placeau ou de bouquet, broyage en plein, broyage en plein au-dessus des semis, broyage en ligne, broyage sous semenciers) pour les unités de production de l'Agence Travaux Lorraine Champagne-Ardenne de l'Office National des Forêts Grand-Est à Nancy (départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57 et 88).

Pouvoir adjudicateur

Office National des Forêts
Direction territoriale Grand-Est.
Agence Travaux Lorraine Champagne-Ardenne

Personne signataire de l'accord-cadre

La personne signataire de l'accord-cadre est M Hervé HOUIN, Directeur Territorial Grand-Est de l'Office national des forêts.

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :	**Marchés Online et JOUE : 21/10/2026** **Site internet : www.marches-publics.gouv.fr**
Date et heure limite de remises des offres :	**Le 23/11/2026 à 12h00**

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'Office national des forêts Direction territoriale Grand-Est/ Agence Travaux Lorraine Champagne-Ardenne, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIRET 662 043 116 03798 dont le siège est 8B Allée de Longchamp, 54600 Villers-lès-Nancy.

1.2. Service auprès duquel des renseignements d'ordre juridique, administratif ou technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre administratif est :

Mme Victoria CHONAVEL
Assistante achats
8B Allée de Longchamp, 54600 Villers-lès-Nancy
Téléphone : 06.18.01.60.64 – Email : victoria.chonavel@onf.fr

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique est :

BLIN Antoine
Conducteur Travaux
MF de Chavaudon -10270 Lusigny sur Barse
Téléphone : 06.11.20.91.57 – Email : antoine.blin@onf.fr

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre juridique est :

Service Achats
4 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex
Email : achats.grand-est@onf.fr

1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances)

La personne habilitée à donner les renseignements est

Christian VELTZ
14 rue du Maréchal Juin – Cité administrative – 67084 STRASBOURG Cédex
Téléphone : 06 65 10 01 82– Email : christian.veltz@onf.fr

2 CADRE DE L'ACCORD-CADRE

2.1. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre et des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement concerne la réalisation de prestations de services sylvicoles travaux de broyage à la Pelle (broyage de placeau ou de bouquet, broyage en plein, broyage en plein au-dessus des semis, broyage en ligne, broyage sous semenciers) pour les unités de production de l'Agence Travaux Lorraine Champagne-Ardenne de l'Office National des Forêts Grand-Est à Nancy (départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57 et 88).

L'exécution de ce marché est régie par les Clauses Générales d'Achats des prestations de services forestiers dans sa version 9200-17-DCC-SAM-001– version F – mai 2022.

2.2. Classification CPV

La référence à la nomenclature communautaire (nomenclature CPV) est la suivante :

77200000-2	Services sylvicoles.

3 CARACTERISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE

3.1. Forme de l'accord-cadre

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes et à marchés subséquents en application des articles L.2125-1 alinéa 1 et R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique.

3.2. Décomposition en lots

La consultation est constituée de 21 lots, chacun donnant lieu à un marché, décrits ci-dessous :
- 20 lots exécutés à exécution mixte : lots n°1 à 20
- Un (1) lot à marchés subséquents : lot n° 21

Lots	Prestations Principales	Prestations complémentaires (facultatives)	Montant annuel maximum	Lieux d'exécution
1	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	406 720,00 €	Territoire de l'UP Meurthe et Moselle Pelle 8-14Tn
2	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	261 120,00 €	Territoire de l'UP Bar le Duc Pelle 8-14Tn
3	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	87 120,00 €	Territoire de l'UP Verdun Pelle 8-14Tn
4	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	87 120,00 €	Territoire de l'UP Metz Pelle 8-14Tn
5	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	353 420,00 €	Territoire de l'UP Vosges Ouest Pelle 8-14Tn
6	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	283 120,00 €	Territoire de l'UP Ardennes Pelle 8-14Tn
7	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal	179 620,00 €	Territoire de l'UP Aube

	Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical		Pelle 8-14Tn
8	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	179 620,00 €	Territoire de l'UP Marne Pelle 8-14Tn
9	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical	187 120,00 €	Territoire de l'UP Haute Marne Pelle 8-14Tn
10	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle Pelle 8-14Tn avec broyeur axe vertical	537 120,00 €	Zone rouge (Départements : 08, 55, 54) Pelle 8-14Tn
11	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	271 720,00 €	Territoire de l'UP Meurthe et Moselle Pelle 15-25Tn
12	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	111 120,00 €	Territoire de l'UP Bar le Duc Pelle 8-15Tn
13	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	362 120,00 €	Territoire de l'UP Verdun Pelle 8-15Tn
14	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	138 120,00 €	Territoire de l'UP Metz Pelle 8-15Tn
15	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	231 120,00 €	Territoire de l'UP Vosges Ouest Pelle 8-15Tn
16	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	158 720,00 €	Territoire de l'UP Ardennes Pelle 8-15Tn

17	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	178 120,00 €	Territoire de l'UP Aube Pelle 8-15Tn
18	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	178 120,00 €	Territoire de l'UP Marne Pelle 8-15Tn
19	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	271 620,00 €	Territoire de l'UP Haute Marne Pelle 8-15Tn
20	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	537 120,00 €	Zone rouge (Départements : 08, 55, 54) Pelle 8-15Tn
21	Broyage de placeau ou de bouquet à la pelle Broyage en plein à la pelle Broyage en plein au-dessus des semis à la pelle Broyage en ligne à la pelle Broyage sous semenciers à la pelle	Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 8-14Tn avec broyeur axe Vertical Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe horizontal Location d'engin avec chauffeur Pelle 15-25Tn avec broyeur axe Vertical	-	Direction territoriale

Le lot 21 ne prévoit pas d'engagement de volumes minimum et maximum de commandes. En effet, les commandes qui sont passées dans le cadre du lot 21 correspondent aux volumes prévus dans le lot concerné par la remise en concurrence.

Dans ce cas, l'ensemble des ETF recensés dans le lot 21 seront interrogés par marchés subséquents.

3.3. Modalités d'attribution de l'accord-cadre

Chaque lot est attribué à 6 soumissionnaires.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots de la consultation, mais ne pourront être attributaire que de 6 lots au maximum. Néanmoins, un soumissionnaire pourra être attributaire d'un nombre plus important de lots dans l'hypothèse où le nombre de candidats serait inférieur à celui attendu et à la condition que son offre soit acceptable. Dans ce cas, le soumissionnaire sera contacté par le pouvoir adjudicateur avant l'attribution de l'accord-cadre afin de vérifier avec lui sa capacité à exécuter ces lots et recueillir son accord.

3.4. Modalité d'exécution de l'accord-cadre

Les modalités d'exécution sont précisées à l'article 3.4 du cahier des clauses administratives techniques particulières (CCATP).

3.5. Modalités d'attribution en cas de lots infructueux.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs lots de l'accord-cadre serait infructueux, l'ONF signera des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence avec autant d'ETF que de besoin pour répartir le volume indiqué au marché. Les modalités d'attribution pourront donc être modifiées en conséquence.

3.6. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur notifiera sa décision au titulaire par courrier avec accusé de réception envoyé via la messagerie sécurisée de son profil acheteur (PLACE), 2 (deux) mois avant la fin de l'année en cours. Toutefois la durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder 4 (quatre) ans. Le titulaire de l'accord-cadre marché ne peut refuser la reconduction de l'accord-cadre.

3.7. Variantes et/ou prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Il n'est pas proposé de prestations supplémentaires éventuelles et les variantes ne sont pas autorisées.

4. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATIONDélai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4.2. Nature des contractants

Les candidats sont autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Conformément à l'article R.2142-19 du code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le cas échéant et dans les deux formes de groupements, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Les titulaires pourront sous-traiter l'exécution de certaines parties des prestations à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Dans cette hypothèse, les titulaires demeureront personnellement responsables de l'exécution de toutes les obligations résultant de l'accord-cadre.

5. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

5.1. Modalités de retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est gratuitement mis à disposition par téléchargement sur le site Internet : www.marches-publics.gouv.fr

5.2. Composition du dossier

Le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'Acte d'Engagement (AE) (à compléter pour chacun des lots)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (à compléter pour chacun des lots)
- Le cahier des clauses administratives techniques particulières (CCATP)
- La fiche de renseignements (à compléter)

Les clauses générales d'achat des prestations (CGA) de services forestiers en foret domaniale et le cahier national des travaux et services forestiers (CNPTSF) ne sont pas matériellement joints au dossier de consultation mais sont disponibles sur le site internet :
https://www.onf.fr/onf/recherche/+/2f::ventes-de-bois-et-achat-de-services-dexploitation-forestiere-ce-que-dit-la-loi.html

6. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Tous les documents à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français. Tous les courriers adressés à l'ONF doivent également être rédigés en français.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

6.1. Modalités de présentation des offres

Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, les dossiers des candidats seront transmis par voie électronique sur la plateforme à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

6.2. Date limite de réception des plis

La date limite de remise des offres est fixée au :

Lundi 23 novembre 2026 à 12h00 (heure de Paris, France)

6.3. Contenu du pli

6.3.1 La candidature

Chaque candidat fournira **une déclaration sur l'honneur** dûment datée et signée en complétant la partie correspondante de la fiche de renseignement jointe au dossier de consultation des entreprises

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir une déclaration sur l'honneur datée et signée.

Conformément à l'article R.2143-7 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra produire en outre, avant notification de l'accord-cadre, les documents précisés à l'article 9 du présent règlement de la consultation.

6.3.2 L'offre

Elle comprend les pièces contractuelles suivantes :

1. **L'acte d'engagement** du(es) lot(s) concerné(s) dument complété(s)

2. Le **bordereau des prix unitaires** du(es) lot(s) concerné(s) dument complété(s)

3. **La fiche de renseignement complétée** (une fiche par cotraitant en cas de groupement) ainsi que tous **les justificatifs** nécessaires

Chacun des documents de l'accord-cadre énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat.

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants à l'ONF (formulaire DC4), soit à la remise de leur offre, soit en cours d'exécution de l'accord-cadre. Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit en informer l'ONF. Conformément à l'article 5 de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975, relative à la sous-traitance, le candidat doit alors indiquer la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel dans les conditions prévues aux articles R.2193-1 à R.2193-4 du code de la commande publique.

NOTA : Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation, les candidats sont fortement invités à indiquer leur adresse électronique (adresse mél). Il conviendra de préciser une adresse généraliste plutôt que nominative afin d'assurer la transmission effective des correspondances.

Cette adresse doit être clairement lisible. Il est conseillé de la mentionner en version informatique, plutôt que manuscrite, pour éviter toute confusion.

7. EXAMEN DES PLIS

7.1. Examen des candidatures

Le pouvoir adjudicateur procèdera à l'ouverture et à l'examen de l'offre relative à la candidature.
Avant de procéder à cet examen, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui est fixé à 5 jours.

Au vu des pièces et renseignements figurant dans l'offre, sont éliminés conformément aux articles L.2141-1 à L.2141-14 et R.2144-7 du code de la commande publique, les candidats **dont la candidature n'est pas recevable et qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes**.

7.2. Examen des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables telles que définies à l'article R.2152-1 alinéa 1 du code de la commande publique seront rejetées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra décider de mettre en œuvre les dispositions de l'article R.2152-2 et autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, et conformément à l'article R.2152-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, selon les critères énoncés et pondérés en pourcentage ci-dessous :

- **Prix** **40%**

- **Valeur technique de l'offre,** **60%**

La valeur technique est appréciée au regard des sous-critères suivants :

	Nombre de point sur 100
Adaptation des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations *Au vu des informations portées par le candidat sur la fiche de renseignements et des fiches techniques fournies*	**45**
Adaptation des moyens humains dont dispose l'ETF pour l'exécution des prestations *Au vu des informations portées par le candidat sur la fiche de renseignements*	**35**
Qualifications *Au vu des justificatifs de certification fournis (Qualiterritoire, ETF gestion durable des forêts, autres équivalents…)*	**10**
Performances en matière de protection de l'environnement *Au vu des justificatifs d'utilisation d'huile bio, de la détention d'un label reconnu PEFC*	**10**

Les offres seront classées par ordre décroissant au regard de l'ensemble de ces critères et les offres les mieux classées seront retenues en application de l'article 3.3.

7.3. Attribution de l'accord-cadre

Le marché sera attribué aux candidats dont les offres se révéleront économiquement les plus avantageuses, compte tenu des critères pondérés énoncés à l'article 7.2 ci-dessus et en application du nombre d'attributaires attendus énoncé au paragraphe 3.3.

Toutefois, si le candidat retenu ne peut produire dans le délai fixé par le courrier, les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente (cf. article R.2144-7 du code de la commande publique), son offre est rejetée. Une demande identique sera alors adressée, dans les mêmes conditions, à l'opérateur économique suivant dans le classement des offres.

L'ONF pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

8. TRAITEMENT DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Conformément à l'article R.2152-3 du code de la commande publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par l'ONF pour lui permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts de l'accord-cadre.
Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, il pourra être rejeté.

9. PIECES A REMETTRE PAR LE CANDIDAT ATTRIBUTAIRE

Les pièces à remettre sont :

- **Quand le cocontractant est établi en FRANCE**

1° Un certificat de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année n-1 ;

2° Un certificat de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont le pouvoir adjudicateur s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale, puis tous les six mois jusqu'à la fin du marché ;

3° La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail.
Le pouvoir adjudicateur se fait ensuite remettre le document à jour tous les six mois jusqu'à la fin du marché.

- **Quand le cocontractant est établi à l'étranger**

1° - Un certificat de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année n-1 ;

2° **Dans tous les cas**, les documents suivants :
a) Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts.
Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
b) Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l' article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

Puis le pouvoir adjudicateur se fait remettre le document à jour, tous les six mois jusqu'à la fin du marché.

3° Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :
a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

10. DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif, juridique ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres.
Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation seront communiqués par l'ONF 8 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.
Si la nature des renseignements l'exige, une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

11. DELAI DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES OPERATEURS ECONOMIQUES

L'ONF se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, en les portant à la connaissance des candidats, le cas échéant par avis de publicité modificatif, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi, par l'ONF, du dossier modifié aux candidats ayant retiré le dossier initial ou, lorsqu'un avis modificatif est publié, à compter de la date d'envoi de cet avis à la publication.